

BULLETIN DE VOTE

SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES	Fraction :
	Nombre de voix :
Proposition :	
Je vote	
POUR la proposition:	<input type="checkbox"/>
CONTRE la proposition:	<input type="checkbox"/>
ABSTENTION:	<input type="checkbox"/>

- Note : Bien que le nombre de voix apparaissant aux bulletins de vote puisse dans certains cas permettre d'identifier le copropriétaire concerné, il demeure essentiel de l'indiquer afin de pouvoir calculer le résultat du vote.
- Comme le Code civil du Québec exige certaines majorités (plus de 50%, 75% ou 90% des voix des copropriétaires présents ou représentés) en faveur de la proposition, une abstention équivaut à un vote « contre » la proposition car il n'est pas en faveur de celle-ci.



RGCQ
REGROUPEMENT
DES GESTIONNAIRES
ET COPROPRIÉTAIRES
DU QUÉBEC



Trousse à outils du RGCQ

Source :

Gagnon, C. & Papineau, Y. (2021) Guide de procédure et de fonctionnement des assemblées des copropriétaires (3e ed.). Montréal, Canada : Éditions Yvon Blais, p. 291.

Le RGCQ remercie Me Yves Papineau, Ad. E. et Me Philippe Gagnon-Marin pour la révision de ce document.

Le RGCQ ne se porte pas garant et ne saurait être responsable d'un quelconque litige, différend ou d'une quelconque mésentente pouvant survenir quant à l'interprétation et/ou l'application de ce document.

Mise à jour : juillet 2023